

**TRAME DU PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS DE GUADELOUPE
(PRFB)
VALANT CAHIER DES CHARGES**



PRFB : CADRE JURIDIQUE ET CONTENU

Article D122-1 du code forestier :

Le programme régional de la forêt et du bois est élaboré pour une durée maximale de dix ans. Il fixe les orientations de gestion forestière durable dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles dans lesquelles s'inscrivent les directives, schémas et documents de gestion des bois et forêts. Il détermine également les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique.

En matière d'enjeux environnementaux et sociaux, il définit l'ensemble des orientations à prendre en compte dans la gestion forestière à l'échelle régionale et interrégionale, notamment celles visant à assurer la compatibilité de cette politique avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques prévues à l'article L. 371-2 du code de l'environnement, avec le schéma régional de cohérence écologique prévu à l'article L. 371-3 de ce code ainsi qu'avec les orientations prévues dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité et du plan national d'adaptation au changement climatique.

En matière d'économie de la filière forêt-bois, il indique notamment les éléments et caractéristiques pertinents de structuration du marché à l'échelle régionale et interrégionale afin d'adapter les objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois ainsi que les besoins de desserte pour la mobilisation du bois.

Il indique également les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels, en cohérence avec les plans départementaux ou interdépartementaux prévus aux articles L. 562-1 du code de l'environnement et L. 133-2 du présent code.

Note de lecture :

- Les sources documentaires sont repérées par un soulignement pointillé ; ces repères impliquent un travail de bibliographie à partir de sources fournies ou à rechercher.

- Les analyses spécifiques à réaliser sont repérées par une description en italique et encadrée ; ces repères impliquent un travail de réflexion, d'expertise, d'études complémentaires et de synthèse des différentes contributions, enquêtes, groupes de travail, contacts auprès des acteurs compétents.

CONTENU DE LA PRESTATION

A partir : de la description de chaque chapitre, des analyses et études spécifiques attendues, des questions posées, des sources documentaires indiquées ... dans la trame de PRFB ci-dessous valant cahier des charges ...

... la prestation consistera à :

- animer le comité de pilotage de suivi du PRFB qui se réunira a minima 2 fois : au lancement afin que le prestataire présente sa méthodologie de travail puis pour un premier retour des projets de livrables avant modifications éventuelles et validation en CRFB.

- collecter et organiser les sources documentaires

- *animer des groupes de travail avec les partenaires (≈ membres CRFB)*
- *tenir des entretiens avec les partenaires (≈ membres CRFB)*
- *mener des expertises complémentaires*
- *faire des enquêtes auprès de divers acteurs de la forêt et du bois (propriétaires privés, négociants, experts ...).*

- rédiger le contenu de chaque chapitre (y compris reformulation des titres pour leur donner un sens qui résume l'idée développée) qui correspond, en règle générale, à une orientation ; chaque chapitre comprendra :

- . une partie factuelle sur les considérants, les constats, l'exposé du problème
- . une partie sur l'orientation proposée (ou un ensemble cohérents d'orientations) et sa justification.

- annexer au document un plan d'actions pour atteindre les objectifs en précisant les besoins (crédits, formations, emplois ...).

- se baser de façon stricte sur les grands axes décrits ci-après pour l'architecture globale du document (les titres peuvent être reformulés) ; au sein de chaque axe, s'inspirer avec possibilité d'adaptation des chapitres décrits ci-après (ajouts / suppressions / reformulations de chapitres sont possibles si c'est justifié)

- adopter un style de rédaction synthétique ; pour donner un ordre d'idée, une page maximum pour chaque chapitre (y compris, si utile, un schéma, une carte, une courbe, une photo ...)

- mettre en annexe les expertises spécifiques, tableaux et graphiques complexes, cartes détaillées, données de base, questionnaires ou compte-rendus de groupes de travail ...

- réaliser des diagrammes, schémas, cartes, photos ... permettant d'améliorer la lisibilité du document

- mettre en forme le document

- faire une présentation en CRFB (fin 2017) et apporter les éventuelles modifications demandées (le diaporama utilisé fait parti des livrables).

- finaliser le document au format numérique (pdf) et papier (10 ex).

1 - Situation générale (géographie, couvert, évolution ...)

Surface couverte
Propriété et gestion forestière
Evolution des surfaces
Cas de Saint-Martin

2 - Forêt à enjeu de protection (rôle environnemental)

Localisation, caractérisation
Gestion
Enjeux

3 - Forêt à enjeu d'accueil (rôle social)

Localisation, caractérisation
Gestion
Enjeux

4 - Forêt à enjeu de production (rôle économique)

Localisation, caractérisation
Gestion
Enjeux

5 - Marché du bois

Utilisation annuel (quantités / utilisations)
Importations

Sources documentaires :

- code forestier
- SAR
- documents existants ou en cours d'élaboration en lien avec la stratégie biomasse
- doctrine sur le défrichement (06/03/15)
- convention cadre MIG-DOM
- DRA-SRA
- PDRG-SM
- diagnostic forestier du CD (orthophoto 2010)
- cartographies dans le cadre de l'observatoire du territoire (orthophoto 2013))
- étude de marche de la filière forêt-bois
- données d'importations de bois (Douanes)
- grilles de classement des niveaux d'enjeu des fonctions principales (doct ONF)

ETAT DES LIEUX - LES RECENTES AVANCEES - ENJEUX

Actions récentes mises en œuvre en Guadeloupe en faveur de la forêt :

- plaquettes d'informations sur le défrichement
- connaissances cartographiques (rappeler l'historique d'élaboration des cartes)
- doctrine défrichement
- abaissement du seuil (arrêté préfectoral)
- outil d'aide à la décision mis à disposition des communes
- étude de marché filière-bois
- mise en place de la compensation (arrêté préfectoral)
- travail sur les coefficients compensateurs
- comptes rendus des groupes de travail "forêt" dans le cadre de la préparation du PDRG
- mesures forêts du PDRG-SM
- DRA & SRA
- PNFB (notamment pages 44 à 46 sur la méthodologie d'élaboration des PRFB)
- convention cadre MIG-DOM
- groupe de travail national "outre mer" pour l'élaboration du PNFB
- feuille de route des missions forestières du MAAF du 27/01/17

Liste à compléter suite aux consultations des partenaires.

A chaque point ci-dessus correspond une ou plusieurs sources documentaires.

Analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM).

atouts	faiblesses
opportunités	menaces

A compléter à partir des contributions des partenaires (groupes de travail ou entretiens ...)

AXE STRATEGIQUE I - PROTÉGER LES FORÊTS

1 - Forêt privée - forêts non soumises au régime forestier

11 - Gérer efficacement les défrichements

- lutter contre les défrichements illicites : surveillance du territoire, valorisation des outils cartographiques, signalements, mutualisation des polices de l'environnement, convention MIG-DOM ...

Faire le point sur les moyens de mise en œuvre, leur évolution et leur efficacité et proposer des pistes d'amélioration (ex : mieux suivre les suites judiciaires) ; contact notamment avec l'ONF et la DAAF.

- affiner les définitions et les outils pour mieux instruire les demandes de défricher : Point à améliorer ? Expertise critique de l'outil mis à disposition des services d'urbanisme des communes. Dans quel cas refuser les demandes de défricher.

Analyse spécifique : à partir des textes, des circulaires et instructions techniques, à partir des spécificités locales, à partir de la connaissance des experts ... une annexe récapitulera ce qu'est ou n'est pas un défrichement et répondra aux différents cas particulier : construction progressive, jardin créole, agroforesterie, pâturage sous bois, mangrove, repousse après coupe rase ...

sources documentaires :

- circulaire sur la taxe défrichement du 18/01/71
- instruction technique du 03/11/15 sur le défrichement
- code forestier
- jurisprudence

- optimiser la compensation au bénéfice des forêts de Guadeloupe :

Compenser avec des majorations lorsque c'est justifié. Indiquer les grands principes de majoration du coefficient.

- favoriser la compensation sous forme de reboisement local. Identifier le foncier prioritaire (ONF, CELRL, PNG ...). Reprendre travail ou idée de CDC-biodiversité. Proposer un mécanisme de gestion. Proposer des itinéraires techniques pour les travaux de boisement, de reboisement ou d'améliorations sylvicoles. Créer une pépinière forestière ?

12 - Connaître la biodiversité pour mieux la protéger. Quelles démarches faire auprès des propriétaires privés ?

Analyse spécifique : se rapprocher de propriétaires forestiers privés et du syndicat des propriétaires forestiers privés pour aborder ces questions sur leur perception de leur forêt et sur leurs perspectives, leurs attentes ... Les résultats de cette enquête serviront également à étayer d'autres chapitres.

2 - La forêt départementalo-domaniale (FDD)

21 - Gérer la FDD ... (titre à compléter pour résumer l'idée maîtresse)

Résumer et mettre en cohérence les orientations des gestionnaires : ONF, PNG.

sources documentaires

- document d'aménagement de la FDD (ONF)
- stratégie gestion forestière dans le cœur de parc (PNG - voir ce qui existe)

Le défrichement est en principe interdit (rappeler les textes qui l'interdisent).
Analyser les cas où il pourrait être nécessaire et quelle en serait la procédure ?

22 - Prendre des mesures spécifiques en faveur de la biodiversité (voir ONF et PNG)
Faut-il créer ou élargir des zones de protection réglementées (ZNIEFF, réserves naturelles, arrêtés de biotope ...) ?

3 - Forêt du littoral : Forêt Domaniale du Littoral (FDL), forêt du domaine public lacustre et maritime, forêt du CELRL

31 - Gérer la forêt du littorale ... (titre à compléter pour résumer l'idée maîtresse)

Résumer et mettre en cohérence les orientations des gestionnaires : ONF, CELRL, Agence des 50 pas géométriques, DEAL.

Dans quels cas les défrichements sont possibles ? Quelle est la procédure ?

sources documentaires

- se rapprocher de : DEAL, ONF, CELRL, Agence des 50 pas géométriques
- L121-23 du code de l'urbanisme
- SAR-SMVM

32 - Prendre des mesures spécifiques en faveur de la biodiversité (voir ONF, CELRL, Agce 50 pas et DEAL)

Faut-il créer ou élargir des zones de protection réglementées (ZNIEFF, réserves naturelles, arrêtés de biotope ...) ?

Voir en particulier le cas des espaces remarquables du littoral (DEAL)
Voir en particulier le cas de la mangrove citée dans la loi biodiversité du 08/08/16.

AXE STRATEGIQUE II - DEVELOPPER ET ORGANISER DES FILIÈRES DE VALORISATION

1 - Faire émerger une filière forêt-bois

Rappeler l'étude de marché sur la filière forêt-bois (source documentaire) qui conclut à la faisabilité d'une unité de sciage fixe tout en identifiant aussi des points critiques.

- garantir l'approvisionnement :

Mentionner le projet pilote de démonstration et d'expérimentation de l'ONF dans le cadre de l'appel à projet innovation et investissements en forêt du MAAF (source documentaire) visant à démontrer la viabilité technico-économique de la filière.

Répondre notamment aux conditions matérielles d'exploitation et de transport.

Analyse spécifique : avec quelles essences renouveler les peuplements pour répondre au besoin du marché. Se poser la question de l'utilisation du bois pour l'habitat. Outre les opérateurs cités ci-dessus, voir ONF, DEAL, DIECCTE, CAUE ...

Créer et restaurer de la desserte forestière.

Source documentaire : schéma directeur de la desserte forestière de l'ONF.

- garantir les débouchés pour les sciages :

Analyse spécifique : sonder les opérateurs de l'aval de la filière (importateurs, négociants, seconde transformation ...) sur leur intérêt pour un approvisionnement en bois locaux (et à quel prix) et porter une appréciation critique sur les conclusions de l'étude de marché concernant l'analyse de la demande. Consolider les débouchés en bois d'œuvre. Vérifier la pertinence d'exporter du bois.

Proposer des actions de communication sur l'utilisation du mahogany local auprès des utilisateurs du bois.

Source documentaire : "contrat de filière CSF bois" (niveau national)

- déterminer les objectifs de mobilisation du bois en fonction de la ressource et des débouchés afin de dimensionner une unité de 1ère transformation viable.

Pour sélectionner l'opérateur portant l'unité de 1ère transformation :

Analyse spécifique : élaboration du contenu d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en s'appuyant sur l'étude de marché et sur les compléments ci-dessous.

L'AMI pourra cibler 2 types d'opérateurs :

- exploitants forestiers*
- unité de 1ère transformation*

2 - Développer l'agroforesterie sous couvert forestier

Itinéraire technique pour l'agroforesterie (source documentaire : étude Valab du SYAPROVAG ...).

Point sur les productions : vanille, café, cacao ...

Cas des plantes médicinales. Cas du miel (ruches en forêt).

Chercher du foncier pour développer l'agroforesterie et lier à l'installation de jeunes agriculteurs

Analyse spécifique : réflexion sur le foncier forestier disponible, l'installation des jeunes en agroforesterie. Contact : ONF, propriétaires privés, producteurs de café, cacao, vanilles ... SYAPROVAG, SAFER, Chambre d'Agriculture, ASP, DAAF.

3 - Produire du charbon en respectant la ressource

Situation du marché (vérifier le chiffre d'importation de l'ordre de 30 t/an ; estimer la consommation locale). Décrire les modes de production locales et les problèmes qu'il posent.

Source documentaire : diagnostic des forêts de Guadeloupe du Conseil Départemental (point IV- 6 Développement d'une filière charbon).

Gérer la matière première. Réfléchir à l'aménagement de lieux de collecte de bois (déchets vers, résidus d'élagage EDF ou Routes de France ...) qui pourraient servir de ressource pour la fabrication de charbon de bois. Réfléchir à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques et à une forme d'officialisation ou de reconnaissance de l'activité qui impliquerait certains droits et certains devoirs. Il ne s'agit pas ici d'apporter toutes les réponses mais de donner des pistes pertinentes.

4 - Valoriser le bois sous forme d'énergie

Valorisation des sous-produits de l'exploitation forestière.

Planter du bois-énergie ? Sur quel foncier ?

Estimation des quantités.

Faisabilité de valorisation dans les centrales thermiques (contact : Albioma, Quadran : complémentarité canne fibre / bois énergie ?).

Source documentaire :

- rapport CGAAER "Valorisation de la Biomasse en Guadeloupe" du 30/06/15

- projet déposé par Inga Dom Guyane - Martinique - Guadeloupe dans le l'appel à projet innovation et investissements en forêt du MAAF

AXE STRATEGIQUE III - GÉRER DURABLEMENT

1 - Concilier valorisation et préservation de la multifonctionnalité de la forêt

Constats et propositions d'orientations à partir des éléments ci-dessous :

Reboisement des périmètres de protection des captages.

Source documentaire :

- accord cadre sur l'activité agricole au sein de périmètres de protection des captages
- mesure 8.1 du PDRG-SM

Analyse spécifique : impact de la forêt sur la fréquentation touristique (mentionner les retombées financières de la fréquentation touristique liée à l'existence de la forêt) et réciproquement (la fréquentation touristique est-elle une menace pour la forêt et si oui, quelles mesures prendre ?).

Analyse spécifique : proposer une charte ou un cahier des charges permettant de cibler les activités (chasse, randonnée, sport, pédagogie, accueil ...) qui pourraient se développer en forêt et les aménagements adaptés et, a contrario, les activités, constructions et aménagements inopportuns en forêt.

2 - Remettre en bon état la continuité écologique

Rappeler en quoi la continuité écologique concerne la forêt.

Point sur l'élaboration du SRCE.

Quelles recommandations faire au niveau de l'élaboration des documents d'urbanismes pour préserver ou restaurer la continuité écologique ?

Faut-il recommander la création d'espaces boisés classés (EBC) ou de forêts de protection classées (FP) ?

Contact privilégié : DEAL, DAAF (FP).

Sources documentaires :

- doctrine défrichement point 5.3
- article L371-2 du code de l'environnement (continuité)
- article L113-1 du code de l'urbanisme (EBC)
- article L141-1 du code forestier (FP)

3 - Relever le défi du changement climatique

Quelles conséquences sur la forêt auront la montée des eaux, les épisodes climatiques extrêmes tels que les cyclones, les sécheresses, l'augmentation des températures ? Comment adapter notre forêt à ces changements ? Quels doivent être les points de vigilance.

Source documentaire : SRCAE

4 - Prévenir et lutter contre les risques

Faire un point sur les risques sanitaires, parasitaires, espèces invasives ...
Risque érosion (voir L562-1 du code de l'environnement)
Risque incendie (vérifier si la Guadeloupe est réellement épargnée - L133-2 du CF)
Identifier les structures compétentes (INRA ? PNG ? DAAF : importation de végétaux ?) afin de déterminer avec elles la nature des éventuelles menaces et d'en mesurer l'importance et l'urgence à agir.
Proposer des orientations de prévention et de lutte.

5 - Mettre en place des outils de gestion durable de cadrage

Contrôler les importations de bois en s'appuyant sur le RBUE (définir qui fait quoi ?).

Connaître, améliorer et renouveler les peuplements (mesure 8.6 du PDRG-SM).

Analyse spécifique : proposer et justifier les grandes lignes d'un plan de coupe (seuil d'autorisation ...).

Veiller aux équilibres sylvo-cynégétiques : voir si ce problème présente un réel enjeu.

6 - Structurer la propriété forestière privée

Renforcer la représentation des propriétaires forestiers.
Mieux gérer et valoriser la forêt privée.
La propriété forestière est très morcelée (à caractériser). Analyser les outils existants pour mieux structurer des unités foncières : échanges de fonciers, aspects fiscaux ...
Se poser la question de la pertinence d'écrire un SRGS et le cas échéant, en donner les grandes lignes (quelles voies d'amélioration prioriser ?).
Créer des GIEEF ? Est-ce pertinent en Guadeloupe ?

Source documentaire :

- diagnostic des forêts de Guadeloupe du Conseil Départemental (point III -15 morcellement foncier de la forêt privée).
- tableur avec les parcelles cadastrales boisées et les propriétaires

Analyse spécifique : ce chapitre sera alimenté par les résultats de l'enquête auprès de propriétaires forestiers privés et de leur syndicat.

7 - Inciter à l'utilisation d'outils de gestion durable à l'échelle d'un massif forestier

Développer le conseil, les expertises ...

Inciter à l'élaboration des Plans Simples de Gestion (public potentiellement concerné, qui les fait ...). Quelle communication faire ? Modalité de mise en œuvre.

Source documentaire :

- tableur avec les parcelles cadastrales boisées et les propriétaires qui permet de compter le nombre de propriétaires ayant plus de 10 ha ou plus de 25 ha.
- mesure 2 du PDRG-SM - lot n° 15

AXE STRATEGIQUE IV - FORMER, INFORMER, COMMUNIQUER, PILOTER

1 - Former

Identifier les formations pertinentes à mettre en œuvre, les prioriser.
Quels organismes de formation ? Quel public ?

2 - Informer & communiquer

Sur quels sujets communiquer en priorité et sous quelle forme ?
Réflexion notamment d'une communication sur la protection de la forêt.
Quel public viser ?

Faut-il développer des outils grand public ?

3 - Compléter la CRFB par d'autres outils de concertation, de réflexion, d'animation

Quelle organisation proposer pour nourrir la réflexion sur la forêt et faire remonter aux décideurs les propositions d'évolution.
Cette partie sera alimentée à partir des propositions faites par les interlocuteurs rencontrés. Groupes de travail ? Forum sur internet ? Coopération ? Animation d'un réseau des acteurs de la forêt ?

Comment suivre la mise en œuvre du PRFB ? Quel rôle est attendu de la CRFB ?

Quelle suite donner au PRFB ?

Faire un point sur les crédits mobilisables et disponibles.

Annexe : plan d'actions pour atteindre les objectifs en précisant les besoins (crédits, formations, emplois ...).